



Sainte-Barbe
ANIMÉE PAR L'AVENIR

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-06-5
SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE RÉVISÉE.**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement numéro 2011-06-5 sur la politique de gestion contractuelle révisée a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2024 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 5 février 2024 à 19h00.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est de modifier l'article 2.1 de la politique de gestion contractuelle afin d'ajuster le seuil des contrats municipaux pour les appels d'offres publics.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 9e jour de janvier deux mille vingt-quatre.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 9 janvier 2024 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9e jour de janvier 2024

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière